



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 6 octobre 2022

### **Impacts de la sécheresse 2022 sur l'utilisation des pâturages collectifs et des aides PAC**

L'Aveyron connaît depuis plusieurs semaines un épisode sévère de sécheresse.

Les éleveurs ont pu mettre en place différentes stratégies d'adaptation, dont voici les principales :

- solidarité entre éleveurs avec l'accueil des animaux d'éleveurs en difficulté (estives collectives, individuelles ou pensions) sur des pâtures où l'herbe est encore disponible;
- descente anticipée ou retardée des estives en fonction de la disponibilité en herbe et en eau.
- décapitalisation ou mise en pension exceptionnelle de bovins.

Ces stratégies d'adaptation sont susceptibles d'avoir un impact sur le calcul des aides de la PAC 2022 et 2023, en particulier les aides découplées, couplées aux légumineuses fourragères, les aides bovines, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et certaines MAEC.

Nous invitons les exploitants agricoles concernés par l'une de ces situations à se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires:

- Lignes téléphoniques dédiées aux aides animales : 05.65.73.51.70, accessibles les lundi et mardi de 14 h à 16 h 30.
- Lignes téléphoniques dédiées aux aides surfaciques: 05.65.73.51.80 (choix 1 pour les aides découplées, aides couplées végétales, ICHN et assurance récolte/ choix 2 pour les MAEC et le BIO), accessibles les lundi et mardi de 14 h à 16 h 30.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

